

SANTÉ

PHARMACIE

Pharmacie humaine

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 23 octobre 2008 portant nomination d'un assesseur à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pharmaciens

NOR : SJSS0831136A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles R. 145-10 et R. 145-12 ;
Vu la proposition en date du 29 septembre 2008 du président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé assesseur à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pharmaciens, au titre dudit conseil, en qualité de suppléant : M. Trouillet (Yves) (en remplacement de Mme Chauve).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 octobre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT